

CAMPAGNE DE LUTTE 2022 CONTRE LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN

Depuis près de 25 années, la FREDON Charente-Maritime est mandatée par les Collectivités, Mairies et particuliers du Département afin d'intervenir contre les Lépidoptères ravageurs de la forêt, tels que les chenilles processionnaires du pin.

De septembre jusqu'au 10 Novembre ...



Les techniciens qualifiés de la FREDON Charente-Maritime interviennent dans un contexte de lutte raisonnée avec des atomiseurs dorsaux (hauteur maximale de projection limitée à 10 mètres).

Le Bacille de Thuringe... une solution biologique respectueuse de l'environnement.



Classé produit de biocontrôle, le Bacillus Thuringiensis est utilisable en Agriculture Biologique conformément au règlement CEE 2092/91 (n° homologation 8900137).

Il est respectueux de l'environnement et assure l'innocuité pour la santé humaine, l'ensemble de la faune domestique, sauvage, terrestre et aquatique.

Reconnu mention ZNA, il est garanti sans OGM et est recommandé dans les parcs, jardins et haies d'ornement.



P/Le Président Pierre Borde
Le Directeur de la FREDON
Charente-Maritime
Laurent LAY



Le Bulletin d'inscription ci-dessous est à renvoyer à la FREDON Charente-Maritime par mail de préférence :
fredon.charente-maritime@orange.fr

AVANT LE 10 AOÛT 2022

DEMANDE DE TRAITEMENT PAR PULVERISATION
A PARTIR DU SOL

Contre la chenille processionnaire du pin

CAMPAGNE DE LUTTE 2022

I – DEMANDE PRESENTEE PAR :

Nom, prénom :

Adresse :

N° de téléphone :

Adresse mail :

II – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA ZONE A TRAITER

Commune :

Lieu-dit :

Adresse :

*Joindre **impérativement** un plan.*

Nombre d'arbres à traiter :

Les arbres au-delà de 10 m ne seront pas pris en considération

Nous ne pourrons intervenir que dans les propriétés où l'accès sera possible

Les interventions auront lieu durant les mois de septembre et novembre 2022

III – DEVIS PREVISIONNEL

Coût du traitement restant à la charge du demandeur

↪ De 1 à 5 arbres	55 €
↪ De 6 à 10 arbres	75 €
↪ De 11 à 15 arbres	100 €
↪ Au-delà de 15 arbres sur devis	

Signature du demandeur,

NOTA : Cette fiche dûment remplie est à adresser avant le 10 Août 2022 à :

FREDON Charente-Maritime
Chambre d'agriculture - 2 Avenue de Fétilly
CS 85074
17074 LA ROCHELLE

Ou par Mail

fredon.charente-maritime@orange.fr



FREDON Charente-Maritime
Chambre d'Agriculture – 2 Avenue de Fétilly – CS 85074 - 17074 LA ROCHELLE
☎ 05.46.50.26.86 - 📞 06.07.58.05.62 - 06 64 43 13 36
Email : fredon.charente-maritime@orange.fr – site internet : www.fredon-charente-maritime.fr
Fédération membre de FREDON France – Réseau de FREDON Nouvelle-Aquitaine
Avec le soutien du Conseil Départemental de la Charente-Maritime
CCP BORDEAUX : 20041 01001 00431 68R022 20
N° Siret 412 262 289 00017 APE 9412Z

